

GRUPE CANADIEN DE MOTO VINTAGE

1883 Concession 2, chemin Ouest
Lynden, Ontario L0R 1T0

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée annuelle des membres du Canadian Vintage Motorcycle Group (le «CVMG») se tiendra aura lieu par Zoom le samedi 25 juin 2022 à 13 h (heure avancée de l'Est) pour la fins suivantes :

1. recevoir le rapport des administrateurs et les états financiers du CVMG pour l'exercice exercice clos le 31 décembre 2021, accompagné du rapport de l'auditeur interne certifié;
2. élire les administrateurs et les dirigeants;
3. de nommer un expert-comptable pour l'année en cours et d'autoriser les administrateurs à fixer son rémunération;
4. approuver le budget pour l'année d'adhésion 2022, qui comprend
 - a. les cotisations annuelles pour les membres effectifs et associés (plus les frais de port supplément pour le bulletin d'information sur papier et pour l'envoi à l'extérieur du Canada), et
 - b. le taux de kilométrage et le remboursement maximal pour l'Exécutif national voyager,tel que requis par les sections 13(a), 16(a) et 17(e) de la politique, de l'organisation et des règles du CVMG;
5. d'approuver la demande d'adhésion du CVMG à l'Association motocycliste canadienne (comme requis par l'article 25 (b) de la politique, de l'organisation et des règles);
6. d'approuver le règlement 2022-001 qui modifie le règlement existant pour changer la méthode de vote par anticipation aux assemblées des membres de la procuration au vote par anticipation, et d'ajuster la numérotation des articles du Règlement général afin que toutes les numérotations soient séquentielles (voir l'annexe A du circulaire d'information pour le texte);
7. traiter toute autre affaire et toute autre affaire qui pourrait être dûment présentée avant l'assemblée ou toute autre ajournement de celle-ci.

Le CVMG mettra un lien Zoom à la disposition des membres pour y assister par Zoom. Présence par Zoom sera considéré comme présence à la réunion. Si vous souhaitez assister à la réunion, **merci de vous inscrire** en ligne (lien via la page **Événements** [cvmg.ca/Events] ou depuis la **page AMM** [cvmg.ca/AMM]) ou téléphonez à Betty Anne Clark (416-561-5626).

FAIT à Barrie, Ontario, ce 9 avril 2022

- 2 -

Par ordre du conseil d'administration,
Chris Nes
Président

Tous les membres (réguliers, associés et honoraires à vie) ont le droit de voter à l'assemblée en personne ou par procuration. Les procurations doivent être reçues par CVMG avant 17 h (heure avancée de l'Est) le jeudi 23 juin 2022 - par lien électronique vers un formulaire de procuration en ligne (CVMG.ca/AMM), en numérisant un formulaire de procuration rempli et en l'envoyant par courriel (proxies@CVMG.ca), ou en postant un formulaire de procuration rempli à l'adresse indiquée en haut du présent avis. Si vous n'avez pas l'intention d'être présent à l'assemblée, veuillez exercer votre droit de vote en signant, datant et retournant rapidement la procuration de l'une de ces façons.

Veillez noter:

1. Vous avez deux options sur le formulaire de procuration pour nommer votre mandataire;

Option A - Choisissez la personne désignée par le conseil d'administration • permet à un membre du conseil nommé d'agir en votre nom • il votera sur les points énumérés sur le formulaire de procuration, en fonction de ce que vous cochez sur le formulaire, et, si vous le faites ne pas donner d'instructions, pour tous les éléments que le conseil a répertoriés comme son choix préféré. • Tous les votes seront comptabilisés par les scrutateurs.

Option B - Écrire au nom d'une autre personne • vous permet de nommer une autre personne comme fondé de pouvoir. • permet à cette personne, si elle est présente à l'assemblée, de voter en votre nom • vous êtes responsable de lui remettre une copie du formulaire • vous êtes responsable de vous assurer qu'elle comprend vos instructions • elle est responsable de soumettre votre vote à l'assemblée - votre vote ne sera **pas**

tabulé par les scrutateurs avant la réunion

2. TOUS les formulaires de procuration doivent être soumis au CVMG pour être enregistrés.

- 3 -

GROUPE CANADIEN DE MOTO VINTAGE

1883 Concession 2, chemin Ouest

Lynden, Ontario L0R 1T0

**CIRCULAIRE D'INFORMATION
SOLLICITATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présente circulaire d'information est fournie dans le cadre de la sollicitation de procurations par et au nom du conseil d'administration du Canadian Vintage Motorcycle Group (le «CVMG») pour utilisation lors de l'assemblée annuelle des membres du CVMG qui se tiendra au moment lieu et aux fins indiqués dans l'avis de convocation ci-joint. Outre l'utilisation des courriers et courriels, les procurations peuvent être sollicitées par les dirigeants et administrateurs du CVMG personnellement ou par téléphone. Le coût d'une telle sollicitation, le cas échéant, sera supporté par le CVMG.

Si vous nommez les personnes nommées dans l'option A du formulaire de procuration (qui sont des administrateurs et des dirigeants du CVMG), elles suivront vos instructions pour voter en votre nom.

Si vous ne donnez pas d'instructions, ils voteront en faveur du conseil, tel qu'énoncé sous les diverses rubriques de la présente circulaire. Le conseil ne favorise aucun candidat aux élections où il y a plus d'un candidat nommé dans la procuration, l'avis et la circulaire d'information - si vous n'exprimez pas de préférence, aucun vote ne sera exprimé sur cette élection.

Le formulaire de procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes nommées à l'égard des modifications ou des variations des questions identifiées dans l'avis de convocation et à l'égard d'autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée. Si des questions qui ne sont pas connues à ce jour devaient être dûment soumises à l'assemblée, les membres représentés par le mandataire voteront sur ces questions conformément au meilleur jugement de la personne qui vote.

Un membre peut désigner une autre personne pour le représenter à l'assemblée soit (1) en cochant la case «YB» et en insérant le nom de cette personne dans l'espace vide prévu dans le formulaire de procuration ou (2) en remplissant une autre procuration dans un formulaire similaire à celui ci-joint (avec ou sans instructions).

Cette personne doit assister à l'assemblée et voter sur chaque question pour que votre vote soit compté.

Les procurations doivent être envoyées de l'une des trois manières suivantes:

1. Utilisez le lien électronique (CVMG.ca/AMM) ou consultez le site Web pour les documents relatifs à l'assemblée annuelle et remplissez un formulaire de procuration en ligne (vous recevrez une copie de confirmation);
2. Scannez la procuration remplie et envoyez-la par courriel à proxies@CVMG.ca; ou
3. Envoyez une copie papier au CVMG à l'adresse ci-dessus.

Veillez ne pas envoyer la procuration par plus d'une méthode.

Les formulaires de procuration remplis à utiliser lors de la prochaine assemblée annuelle des membres **doivent parvenir au CVMG avant 17 h (heure avancée de l'Est) le jeudi 23 juin 2022.**

RÉVOCATION D'UNE PROCURATION

Un membre signant le formulaire de procuration ci-joint a le pouvoir de le révoquer. Outre la révocation de toute autre manière permise par la loi, une procuration peut être révoquée par un acte écrit déposé au siège social du CVMG à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de tout ajournement de celle-ci. à laquelle la procuration doit être utilisée, ou avec le président de cette assemblée le jour de l'assemblée ou de l'ajournement de celle-ci, et sur l'un ou l'autre de ces dépôts, la procuration est révoquée.

INTÉRÊTS DE CERTAINES PERSONNES ET SOCIÉTÉS DANS LES AFFAIRES À EXÉCUTER

Aucune personne qui a été administrateur ou haut dirigeant du CVMG depuis le 1er janvier 2021, et aucune personne qui est un candidat proposé à l'élection en tant qu'administrateur du CVMG et aucun associé d'un tel administrateur, dirigeant ou candidat proposé n'a intérêt important, direct ou indirect, dans toute question devant être traitée à l'assemblée, sauf indication contraire ci-après.

ADHESION ET VOTE AU CVMG

A cette date, le CVMG compte 2 346 membres votants. Les membres à part entière, les membres associés et les membres honoraires à vie ont tous le droit de vote.

Le CVMG désignera deux scrutateurs pour compiler les procurations et assister à l'assemblée.

Les scrutateurs seront tenus de garder confidentielles les instructions de vote des membres individuels et de déclarer les informations relatives aux instructions de vote uniquement sous forme de totaux.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Les informations suivantes portent sur l'élection des administrateurs et des dirigeants du CVMG et sur les personnes proposées pour être mises en candidature en tant qu'administrateurs. Il s'agit des personnes pour lesquelles le conseil d'administration a reçu les formulaires de nomination remplis.

Le conseil est actuellement composé de 9 administrateurs élus pour un mandat de deux ans. Environ la moitié du conseil d'administration est élue chaque année. Chaque administrateur ainsi élu restera en fonction jusqu'à la deuxième assemblée annuelle des membres suivant son élection, ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu ou nommé. Les adhésions représentées par des procurations sollicitées par et au nom du conseil d'administration du CVMG seront votées pour élire comme administrateurs et dirigeants du CVMG les personnes nommées ci-dessous tel qu'indiqué à la rubrique « Statut ». Si une vacance survient dans la liste des candidats proposés, le pouvoir discrétionnaire accordé aux procurations sollicitées par les présentes sera exercé pour voter ces procurations pour l'élection d'une autre personne à titre d'administrateur et, le cas échéant, de dirigeant. Le tableau

d'administration n'est pas actuellement au courant que l'un de ces candidats ne sera pas disposé à servir en tant que administrateur, s'il est élu.

Les renseignements suivants sont donnés au sujet de chaque personne proposée pour être nommée à l'élection en tant que un réalisateur:

Président

Nom et fonction occupée (ou à exercer) :	Chris Ness, président
Administrateur (et Dirigeant) depuis:	2 octobre 2015
Commune de résidence :	Barrie, ON
Statut:	titulaire – le conseil d'administration favorise un vote "Pour".

Déclaration de Chris Ness :

Si je suis réélu, je continuerai d'assumer le poste de président du CVMG, que j'occupe depuis 2018. Grandir sur une grande ferme laitière au Québec m'a appris la valeur du travail acharné et la fierté du travail bien fait. Le seul changement est qu'il y a maintenant des motos vintage dans l'écurie au lieu d'Ayrshires. Les soins et l'entretien sont nécessaires.

L'Exécutif national assure les soins et l'entretien de ce groupe. Les dirigeants élus au NE discutent des enjeux et prennent les décisions nécessaires – décisions qu'ils espèrent assurer la croissance et la longévité du CVMG. C'est une façon de redonner, de donner au suivant. S'il vous plaît envisager de rejoindre notre équipe car c'est enrichissant.

Vice président

Nom et fonction exercée (ou à occuper):	John Tankard, vice-président
Administrateur (et Dirigeant) depuis:	17 juin 2018
Commune de résidence :	Winnipeg, Man.
Statut:	titulaire – le conseil d'administration favorise un vote "Pour".

Déclaration de John Tankard:

John est membre du CVMG depuis 1995. Au cours de cette période, John a récemment servi deux mandats de vice-président. Auparavant, il a été coordinateur des ventes Regalia et, ces dernières années, membre du comité du Rallye de Paris. John et sa femme, Lilian, vivent à Winnipeg, au Manitoba, où l'amour de John pour la moto a commencé alors qu'il était un petit garçon avec son père qui était un motocycliste passionné. Le fils de John fait maintenant trois générations de motocyclistes dans sa famille. Ses jours de conduite ont pris fin brusquement en 2012 lorsque sa vision a été compromise, mais ce même amour est le moteur qui le maintient impliqué avec CVMG. John a activement participé au CVMG et souhaite continuer en tant que vice-président, contribuant ainsi à faire avancer le CVMG.

Secrétaire à l'adhésion

Nom et fonction occupée (ou à exercer) : Janet Ness, **secrétaire aux adhésions**
Administrateur (et Dirigeant) depuis: 3 octobre 2020
Commune de résidence : Barrie, ON
Statut: titulaire – le conseil d'administration favorise un vote "Pour".

Déclaration de Janet Ness:

Janet est membre du CVMG depuis plus de vingt ans maintenant. Il s'agira de son deuxième mandat en tant que secrétaire aux adhésions. Elle a appris à conduire une moto en 2005 et adore sa Yamaha ttr 125. Piloter une moto sur les routes achalandées d'aujourd'hui n'est pas son désir; elle quitte joyeusement cette tâche à son mari Chris qui roule depuis 1968. Sa moto préférée pour un court saut est la Suzuki GS1100 de 1981 - les plus longues distances les trouveront à bord d'une GL1200 Aspencade de 1986. Janet a pris sa retraite de l'enseignement à temps plein en 2005. Depuis, elle a engagé son côté artistique en peignant dans acryliques et aquarelles. Cela l'a amenée à animer des ateliers Zoom pour ses amis lointains. Elle est la chanteuse résidente du Baytowne Big Band. Janet adore diriger des comédies musicales de Broadway pour le théâtre communautaire local et se produire sur scène de temps à autre.

En 2011, Janet s'est portée volontaire pour aider le Comité du Rallye de Paris. Son travail au CRP consiste à contacter, organiser et affecter les nombreux bénévoles nécessaires au bon déroulement du rallye chaque année. Elle aime être en contact avec les membres de cette façon ainsi que par son poste de Secrétaire à l'adhésion.

Administrateur (sans fonction précisée)

Nom et fonction exercée (ou à occuper) : Brock Hansler, **directeur**

Administrateur (et Dirigeant) depuis: 3 octobre 2020
Commune de résidence : Érable (Ont.)
Statut: Titulaire

Déclaration de Brock Hansler

Brock Hansler existe depuis 1951, confirmant sa place dans la « communauté vintage ». Il a commencé à rouler à l'âge de 15 ans et collectionne et conduit des motos depuis. Ses cycles préférés sont les Bultaco Metralla Mk2, BSA Rocket III et BMW RT 1100. Tout au long de sa carrière, il a été employé dans l'imprimerie, les tribunaux, la fabrication de munitions, un commerce (service d'ascenseur), la peinture personnalisée, la gestion des services et la conception de logiciels. Aujourd'hui, ses passe-temps sont la photographie, l'ébénisterie et, bien sûr, le tourisme et la restauration de motos.

- sept -

Brock est membre du CVMG depuis la fin des années 1990 et occupe actuellement le poste de vice-président, section GPR. Il a joué un rôle déterminant dans la collaboration de cette section avec la Société historique de l'Ontario et continue d'assurer la liaison. Récemment, Brock s'est porté volontaire pour diriger le comité chargé d'examiner et de suggérer des révisions à la politique, à l'organisation et aux règles. De plus, il a consacré du temps et des efforts au soutien des programmes d'éducation à la moto à travers le Canada, une autre initiative de NE.

Dans le passé, Brock a couru avec la VRRR pendant 10 ans et reviendra à la course cette année. Éduquer le public sur le CVMG lors de divers salons de la moto de la région de Toronto a toujours été l'une de ses passions. Trois des restaurations de Brock ont remporté des prix lors d'événements du Concours de l'Ontario : 1970 Triumph Bonneville, 1974 H1 Kawasaki, 1972 Norton Commando. Il contribue occasionnellement au bulletin du CVMG.

Brock espère continuer à promouvoir le CVMG à travers son poste de directeur.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Conformément aux exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, les administrateurs sont pas payés pour les fonctions de leur poste au-delà du remboursement des dépenses.

NOMINATION D'UN COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil d'administration du CVMG propose de nommer Nuss Jomha, CPA et Certified Auditeur interne, 1420 Breckenridge Drive, Edmonton, AB T5T 6R6, en qualité d'expert-comptable du CVMG. Le CVMG restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres. En vertu de la Loi canadienne sans but lucratif Loi sur les personnes morales, le CVMG est tenu de nommer chaque année un comptable public.

En vertu de la loi, l'expert-comptable est tenu de produire un «rapport de mission d'examen» pour le CVMG, sauf si un audit complet est exigé par les membres. Pour l'exercice 2022, un Bilan Un rapport de mission sera préparé. Ceci est conforme à la décision du Conseil de Les administrateurs passeront à un cycle triennal de deux rapports de mission d'examen, suivi d'un rapport interne Rapport d'audit. L'exercice 2023 aura également un rapport de mission d'examen. Le 2024 l'exercice aura un rapport d'audit interne. Les adhésions représentées par des procurations sollicitées par et au nom du Conseil d'administration du CVMG sera votée en faveur de la nomination de Nuss Jomha comme comptable public du CVMG.

APPROBATION DU BUDGET, DES FRAIS ANNUELS ET DES FRAIS DE DIRECTION

Les sections 13(a) et 16(a) de la politique, de l'organisation et des règles du CVMG («PO&R») exigent que le approbation, à la majorité simple des membres votant en assemblée, du budget de l'exercice 2021 année d'adhésion (calendrier 2021). Celui-ci sera disponible sur le site cvmg.ca à partir du 15 mai 2021. Il sera également publié dans l'édition de juin 2021 de la newsletter.

Le document PO&R est disponible sur le site Web ou en communiquant avec le secrétaire à la correspondance à secretariat@CVMG.ca ou par téléphone.

Il vous est également demandé d'approuver, dans le cadre du budget, l'établissement des frais annuels pour les membres à part entière à 40,00 \$ et pour les membres associés à 5,00 \$, avec un supplément d'affranchissement de 12,00 \$ pour une copie papier du bulletin, 24 \$ si envoyé à un adresse à l'extérieur du Canada. Ces taux restent inchangés par rapport à l'année d'adhésion précédente. Cette approbation des tarifs est requise par l'article 13(a) du PO&R.

On vous demande également d'approuver, dans le cadre du budget, le taux de kilométrage à 0,35 \$* par km et le remboursement maximal pour les déplacements de l'Exécutif national à 4 000 \$* [qui n'a pas changé depuis l'année précédente]. Le PO&R définit qui a droit au remboursement du kilométrage et des autres frais de déplacement. L'exécutif national est composé du conseil d'administration et de membres consultatifs nommés et *d'office*. Cette approbation des montants des dépenses est requise par la section 17(e) du PO&R.

Les adhésions représentées par des procurations sollicitées par et au nom du conseil d'administration du CVMG seront votées en faveur de l'approbation du budget.

APPROBATION DE L'ADHÉSION À L'AMC

Le conseil d'administration recommande que le CVMG maintienne son adhésion à l'Association motocycliste canadienne. En vertu de l'article 25 (b) de la politique, de l'organisation et des règles, toutes les relations avec d'autres associations de motocyclisme doivent être approuvées lors de chaque réunion annuelle des membres.

Réunion. Les membres représentés par les procurations sollicitées par et au nom du conseil d'administration du CVMG seront votés en faveur de l'approbation de la demande d'adhésion à l'Association motocycliste canadienne.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le conseil d'administration a décidé que le CVMG bénéficiera d'un système de vote par anticipation au scrutin, en lieu et place du système actuel de procuration. Le président a déjà envoyé une lettre décrivant les raisons de ce changement.

Il s'agit essentiellement d'un système plus simple, qui permet le vote direct de tous les membres. Historiquement, vous ne pouviez voter à une assemblée que si vous étiez absent en envoyant une autre personne comme fondé de pouvoir.

Ils se tenaient à votre place et pouvaient faire tout ce que vous pouviez faire. En vertu des lois sur les valeurs mobilières, de nombreux changements ont été apportés pour s'assurer que quiconque signe un formulaire de procuration sait exactement ce qu'il fait, ce qui est devenu un peu compliqué. La nouvelle législation (la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif) permet désormais aux membres de recevoir un bulletin de vote par anticipation qu'ils peuvent soumettre directement. Cela simplifie le dépouillement des bulletins de vote et cela signifie que vous n'avez pas à nommer quelqu'un comme mandataire pour voter.

Si les membres souhaitent solliciter d'autres membres pour voter sur des questions particulières, cela peut toujours être fait.

- 9 -

Le règlement 2022-01 a été adopté par le conseil le 13 mars 2022. Une copie est jointe à l'annexe A de la présente circulaire d'information. Ce règlement comprend également certaines corrections de numérotation au règlement existant.

Pour entrer en vigueur, le règlement 2022-01 doit être approuvé par une résolution spéciale à l'assemblée des membres (une majorité des 2/3 de tous les votes exprimés). Toute autre modification de cette section (vote par correspondance) du règlement général nécessiterait également une telle majorité spéciale.

Les adhésions représentées par des procurations sollicitées par et au nom du conseil d'administration du CVMG seront votées en faveur de l'approbation du règlement 2022-1, avec ou sans modification, à moins d'instructions contraires du membre.

CERTIFICAT

Le conseil d'administration du CVMG n'a connaissance d'aucune affaire devant être soumise à l'assemblée annuelle des membres autre que les affaires mentionnées dans l'avis d'assemblée annuelle des membres.

Le contenu de la présente circulaire d'information et sa diffusion ont été approuvés par le conseil d'administration du CVMG.

DATÉ DU 9 avril 2022

Par ordonnance du conseil

Chris Nes
Président

Annexe A – Règlement 2022-1

Règlement numéro 2022-1, étant un règlement modifiant le règlement général 1015-1, tel qu'amendé précédemment, pour changer la méthode de vote par anticipation aux assemblées des membres de la procuration au vote par anticipation.

Arrière plan

Les administrateurs ont déterminé que le système de vote par anticipation permis en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif serait une méthode de vote par correspondance plus simple et plus efficace que le système de procuration actuel. C'est l'objet de l'article 1 du présent règlement.

Les administrateurs ont également décidé que, dans un souci de bonne gestion, le système de numérotation du Règlement général nécessite un ajustement pour rendre toute la numérotation séquentielle. C'est l'objet de l'article 2 du présent règlement.

Qu'il soit maintenant résolu que :

1. La sous-section 2.05 de la SECTION 2 - MEMBRES, intitulée « Vote par procuration chez les membres Meetings » est supprimé et remplacé par ce qui suit :

2.05 Vote par anticipation par courrier ou par voie électronique aux assemblées des membres

Conformément à l'article 171(1) (Vote des absents) de la Loi, un membre habilité à voter à une assemblée des membres peut voter par bulletin de vote postal ou au moyen d'un moyen de communication téléphonique, électronique ou autre si la Société dispose d'un système ce :

- un. permet de rassembler les votes de manière à permettre leur vérification ultérieure, et
- b. permet que les votes compilés soient présentés à la Société sans qu'il soit possible pour la Société d'identifier comment chaque membre a voté.

Conformément au paragraphe 197(1) (Modification fondamentale) de la Loi, une résolution spéciale des membres est requise pour apporter toute modification aux règlements administratifs de la Société afin de changer cette méthode de vote pour les membres qui ne sont pas présents à une assemblée du membres.

2. La numérotation des articles du règlement général est par la présente modifiée afin que tous les numéros d'article soient séquentiels.

Agé de	Nouveau	Agé de	Nouveau	Agé de	Nouveau
1.05	1.04	4.03	4.01	4.08	4.06

- 11 -

1.07	1.05	4.04	4.02	4.09	4.10
1.08	1.06	4.05	4.03	8.02	8.01
2.03	2.02	4.06	4.04	8.03	8.02
2.05	2.03	4.07	4.05		

Le règlement 2022-1 a été adopté par les administrateurs le 13 mars 2022 et approuvé par une résolution des membres juin *, 2022, pour prendre effet à la date d'approbation.